

APPEL À CANDIDATURE POUR LA SELECTION D'UN EXPERT ASSISTANT DE COORDINATION DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION DU PROJET CELAVIE

CONTEXTE DU PROJET

Le programme Italie-Tunisie 2014-2020 fait partie de la coopération transfrontalière (CT) de l'Union Européenne dans le cadre de son Instrument Européen de Voisinage (IEV). Dans le respect du cadre fixé pour l'IEV CT, et sur la base du contexte général défini par le Document de Programmation, les Autorités Nationales (AN) italiennes et tunisiennes ont préparé le Programme Opérationnel Conjoint (POC) du Programme Italie-Tunisie 2014-2020, qui entend répondre aux besoins spécifiques de la zone de coopération, région sicilienne et régions de Nord et Nord-Est de la Tunisie. Le programme Italie-Tunisie 2014-2020 vise à encourager un développement économique, social et territorial juste, équitable et durable, en vue de favoriser l'intégration transfrontalière et de valoriser les territoires et les atouts des pays participants. A cet égard, la détermination de la stratégie du programme a été basée sur les priorités les plus pertinentes et qui sont perçues comme ayant le plus grand intérêt par les parties prenantes consultées au niveau des territoires.

LE PROJET CELAVIE

Le projet CELAVIE s'inscrit dans l'Objectif Thématique OT2 - Soutien à l'éducation, la recherche, le développement technologique et l'innovation ; et dans la Priorité 2.1 - Promotion et appui à la recherche et à l'innovation dans les secteurs clés, de l'Appel à projet standard II du programme Italie-Tunisie 2014-2020.

Le projet CELAVIE, financé par l'Union Européenne, entre dans le cadre du Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020. L'objectif principal du projet est de créer un réseau durable de collaboration entre les organismes de recherche opérant en Sicile et en Tunisie. Ce réseau est composé de CORERAS, CNR et "Green Future" pour la Sicile et de l'Université de Sfax, l'AGC et l'UTAP pour la Tunisie. Le consortium entreprendra d'autres actions pour traiter le volet formation et sensibilisation et faire le lien avec l'entrepreneuriat dans les deux territoires. L'idée du projet prend en compte deux systèmes de production intégrés afin de mettre en synergie deux aspects : celui de la reproduction des espèces animales aquatiques et celui des plantes, en optimisant les ressources en eau, en réutilisant les métabolites produits par les animaux pour apporter des nutriments aux plantes grâce à l'utilisation de systèmes intégrés.

Le partenariat expérimentera des innovations de produits et de procédés visant à améliorer l'impact environnemental des processus de production et à obtenir des

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards.

Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal: Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palerme • Tél. + 39.091.7305841 +39.091.7302957 • infopa@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu

avantages socio-économiques pour les entrepreneurs locaux du secteur et pour la population. Cela permettra donc de changer l'orientation de la production agricole dans de vastes zones qui aujourd'hui sont peu utilisées à des fins de production, pour répondre aux besoins alimentaires des populations.

Une contribution importante sera d'accroître la capacité de production, en influençant les politiques économiques internes. L'analyse des contextes tunisien et sicilien pour le secteur des pépinières et de l'aquaculture a révélé une lacune importante dans l'obtention de matériel génétique de haute qualité, dans les systèmes conventionnels et biologiques, à la fois dans le secteur des plantes et dans l'aquaculture pour les eaux intérieures.

Le projet CELAVIE sera développé en Tunisie dans le gouvernorat de Sfax.

CONSORTIUM DU PROJET CELAVIE

Les partenaires du projet sont :

| | | |
|----------------------|--|--------------|
| Demandeur | Consorzio Regionale per la Ricerca Applicata e la Sperimentazione | CORERAS |
| Partenaire 1 | Consiglio Nazionale delle Ricerche - Istituto per lo studio degli impatti Antropici e Sostenibilità in ambiente marino | CNR IAS |
| Partenaire 2 | Green Future | Green Future |
| Partenaire 3 | Université De Sfax | US |
| Partenaire 4 | Association de la Continuité des générations ONG | ACG |
| Partenaire 5 | Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche | UTAP |
| Partenaire associé 1 | GAL ELIMOS società consortile a responsabilità limitata | GAL Elimos |
| Partenaire associé 2 | Ente Sviluppo agricolo | ESA |
| Partenaire associé 3 | Association pour la conservation de la biodiversité dans le golfe de Gabès (ONG) | Ascob syrtis |
| Partenaire associé 4 | Union régionale de l'agriculture et de la Pêche | URAP Sfax |

PRESENTATION de l'ACG

L'ACG est une Organisation à but non lucratif et Partenaire 4 dans le consortium du projet CELAVIE. L'ACG est une association dynamique et active dans plusieurs domaines :

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards
Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palermo • Tel. • 39.091.7305841 • 39.091.7302957 • info@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu

- Renforcement des capacités des jeunes, des femmes et des communes les plus vulnérables à travers la mise en œuvre des sessions de formations, de sensibilisation, de coaching et d'accompagnement
- Promotion du développement durable par la mise en action de divers projets en partenariat avec des organisations nationales et internationales
- Protection de l'environnement et la lutte contre la pollution

Pour réaliser son programme d'activité et superviser l'ensemble des activités qui lui revient, l'ACG, lance cet appel à sélection d'un expert pour assistance du coordinateur de l'ACG dans les activités de communication du projet durant son implémentation.

Art. 1 - OBJET DE L'APPEL

L'Association de la Continuité des générations -ACG, avec le présent avis public, lance un appel pour la sélection d'un expert pour assistance à la coordination des activités de communication du projet CELAVIE.

Art. 2 – MISSION DE L'EXPERT

- Elaboration des rapports en relation avec les activités de communication de l'ACG
- Mise en place d'une stratégie des actions de communication selon le l'annexe A du projet
- Veillez au suivi de la réalisation des actions de communication selon le l'annexe A du projet
- Assurer la communication entre les différents partenaires du projet
- Guidez orienter et conseiller l'équipe de l'ACG pour la réalisation des activités de communication
- Assurer le contrôle qualité des activités de communication du projet selon les critères inclus dans l'annexe A du projet.
- Assurer toute autres tâches demandées par l'ACG en relation avec les activités de communication du projet

Art. 3 – DURÉE DE LA COLLABORATION

La durée de la mission de l'expert coordinateur correspond à la durée du projet CELAVIE dès la signature du contrat jusqu'à la finalisation des activités de communication.

Art. 4 – RÉMUNÉRATION

La rémunération de l'expert, sera imputée au budget de l'ACG (9000 euros). Les frais de déplacement et d'hébergement de l'expert en Tunisie sont à sa charge. En cas ou les activités du projet nécessitent la participation de l'expert à des missions à l'étranger, les frais de voyage, de séjour et de per-diem seront à sa charge.

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards.
Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal: Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palermo • Tél. + 39.091.7305841 +39.091.7302957 • infopa@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu

Le paiement de l'Expert se fera à la fin de chaque trimestre après présentation d'un rapport d'activité et sa validation par le coordinateur de l'ACG.

Art. 5 – CONDITIONS

Pour pouvoir participer à cet appel à candidature, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A- Conditions Générales :

- Jouissance des droits civils et politiques ;
- Ne pas avoir fait d'une condamnation pénale ;

B- Conditions Professionnelles :

- Bonne connaissance du programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie ;
- Avoir une expérience et une connaissance des règles de gestion de la communication des projets européens.

- Avoir le diplôme universitaire

- Maîtrise de la langue française, parlée et écrite, avec une capacité d'animation des réunions

et des workshops. La maîtrise d'autres langues en particulier l'Anglais et l'Italien sera appréciée.

- Maîtrise et usage des outils bureautiques et informatiques ;

Le candidat doit remplir l'ensemble de ces conditions avant la date limite de candidature relative au présent avis et présenter les documents justificatifs relatives à chaque activité.

Art. 6 – PROCEDURES ET CRITERES DE SELECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles précédents, seront examinées par l'ACG. L'ACG évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

| CRITERES DE SELECTION | SCORE MAX |
|---|-------------------|
| Expérience dans les projets R&D (une référence = 10 points) | 20 points |
| Expérience dans le monde professionnel (4 points par année d'ancienneté) | 20 points |
| Connaissance du domaine de la communication | 10 points |
| Bonne maîtrise orale et écrite de la langue française / autres langues | 10 points |
| Diplôme : (PhD =20 points; mastère =5 points) | 20 points |
| Maîtrise des outils bureautiques et informatiques (Word ; Excel ; Power Point) | 20 points |
| Score total technique (ST) | 100 points |

Les candidats seront classés selon le Score total technique

Art. 7-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards.

Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal: Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palermo • Tél. + 39.091.7305841 +39.091.7302957 • infopa@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu



- Une demande d'intention de candidature;
- Copie de la pièce d'identité
- Un Curriculum Vitae+ références;
- Pieces justificatives

Art. 8- MENTIONS SUPPLEMENTAIRES

L'ACG se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

Art. 9 -CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent déposer leur dossier de candidature sous plis fermé au siège de l'ACG ou par Rapid-Poste à l'adresse suivante.

Avenue Mohamed Chaabouni, Imm.Ayédi,
4 ème Etage, App. 11, 3027 Sfax El Jadida

Sur l'enveloppe doit être mentionné:

Ne pas ouvrir

COORDINATEUR DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION DU PROJET CELAVIE
Ref. N°01/21

Date limite : 15 Décembre 2021

Les dossiers reçus après cette date seront rejetés automatiquement.

Association de la Continuité des Générations
Av Hédi Nouira Sfax ElJadida imm. Bellaaj
1er Etage - App. N° 13 - 3027 Sfax
Tel.: 74 400 252
E-mail : acg.generations@gmail.com

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards.
Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal: Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palerme • Tél. + 39.091.7305841 +39.091.7302957 • infopa@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu